



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Les missions du bureau des entreprises du lycée professionnel

Aux côtés des équipes pédagogiques.

En lien avec les milieux professionnels, les organisations/actions académiques ou de région académique, les territoires et les réseaux.

La mise en place et le suivi des partenariats avec les acteurs du territoire	L'organisation des temps de formation en milieu professionnel : PFMP, stage et alternance	L'intégration et la mise en œuvre de la relation école/entreprise dans les parcours de formation des apprenants
<ul style="list-style-type: none">• Suivi de la relation avec les partenaires du lycée.• Recherche, formalisation et organisation du suivi opérationnel des partenariats avec les acteurs professionnels et opérateurs de formation.• Suivi et animation du volet école/entreprise/parteneriat du projet d'établissement.• Organisation du lien avec les comités locaux école/entreprise CLEE, pôles de stage et autres organisations mises en place en académie autour de la relation école/entreprise.• Association des partenaires professionnels de l'école pour des événements de l'établissement (tutorat/mentorat des élèves, réception des tuteurs dans l'établissement, participation à la remise des diplômes ou autres manifestations...).• Participation aux opérations de collecte du solde de la taxe d'apprentissage.• Contribution à l'évolution de la carte des formations professionnelles de l'établissement, au travers notamment des colorations et formations complémentaires d'initiative locale (FCIL).• Contribution au développement d'une offre de formation continue ou par apprentissage en réponse à des besoins exprimés par les partenaires professionnels.	<ul style="list-style-type: none">• Recensement des partenaires professionnels de l'établissement en matière d'accueil en milieu professionnel pour les temps de formation.• Appui des apprenants dans la recherche des lieux d'accueil.• Organisation de la communication autour des temps de formation en milieu professionnel auprès des milieux professionnels (RH et tuteurs) : objectifs, réglementation...• Suivi de la qualité de la formation en milieu professionnel.• Travail sur les calendriers de stage, PFMP, alternance en lien avec les organisations territoriales, en réseaux ou bassins.• Organisation du suivi de la période : convention et annexe pédagogique, référent, lien avec tuteur, visites.• Suivi de la mise en place de l'allocation de PFMP.• Soutien à la mise en place de la mobilité européenne et internationale.	<ul style="list-style-type: none">• Appui à l'organisation des périodes de préparation des temps de formation en milieu professionnel.• Appui à l'organisation du retour d'expériences et de réintégration de l'établissement à l'issue des temps de formation en milieu professionnel.• Valorisation pédagogique des compétences acquises lors des temps de formation en milieu professionnel (documents de suivi/livrets d'alternance entre établissement de formation/milieu professionnel...).• Appui à l'organisation des modules d'insertion professionnelle en lien avec les secteurs économiques locaux.• Appui pour faciliter la participation des professionnels aux activités de l'établissement (intervention auprès des élèves, tutorat, projets pédagogiques communs...).• Appui pour faciliter la participation des personnels de l'établissement aux temps de découverte/information/formation proposés par les entreprises.• Appui à la mise en place d'immersion dans le monde professionnel et établissements partenaires pour les apprenants.